



CREUSE GRAND SUD
Communauté de Communes

DELIBERATION
du BUREAU de la Communauté
N° 2022 – 080
Séance du 15 juin 2022



**ADHESION A LA CHARTE DOREMI DU TERRITOIRE ENGAGE POUR UNE
RENOVATION PERFORMANTE**

L'an deux mille vingt et deux, le 15 juin à 18 heures, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 10 juin 2022.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Céline COLLET-DUFAYS et Valérie BERTIN et Messieurs Denis PRIOURET, Jean-Luc LEGER, Didier TERNAT, Claude BIALOUX, Philippe ESTERELLAS et Alex SAINTRAPT.

ETAIENT EXCUSES : Laurent LHERITIER et Alain DETOLLE.

M .Claude BIALOUX présente le rapport suivant :

Lancée le 25 mai 2021, l'opération Dorémi est déployée sur notre territoire sud creusois afin de créer une filière locale de la rénovation énergétique performante des maisons individuelles en une seule étape.

A ce jour, au moins trois chantiers ont été identifiés comme réalisables et un premier groupement d'entreprises complet a été constitué en vue de faire la formation DOREMI les 28 et 29 juillet 2022 à Aubusson.

Toutefois, notre adhésion au réseau Dorémi signée le 15 juillet 2021 a pris fin au 31 décembre 2021. Il convient de la renouveler chaque année.

L'adhésion au réseau Dorémi permet de débloquent les fonds CEE (Certificats d'Economie d'Energie) pour financer la formation des groupements d'entreprises.

Afin de permettre la formation du (des) groupement(s) d'entreprises constitué(s) sur notre territoire, notre Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit signer la « *Charte du territoire engagé dans la rénovation performante* » (voir annexe). Dans ce cas, l'adhésion est gratuite.

Considérant l'intérêt certain de cette adhésion pour la poursuite du projet Dorémi, il apparaît utile de signer la « *Charte du territoire engagé dans la rénovation performante* ».

Le Bureau communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adhérer à la « *Charte Dorémi du territoire engagé dans la rénovation performante* » jointe en annexe
- **AUTORISE** la Présidente à la signer.

Ainsi fait et délibéré le 15 juin 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le
PUBLIEE le

01 JUL. 2022

La Présidente,
Valérie BERTIN



Charte du territoire engagé dans la rénovation performante



Nous, représentants élus de LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE GRAND, prenant la mesure des enjeux climatiques et de lutte contre la précarité énergétique, en accord avec les objectifs nationaux de réduction des consommations énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre, souhaitons résolument favoriser sur notre territoire la mise en œuvre d'écosystèmes pérennes associant acteurs publics et privés, avec pour ambition de rendre visible, professionnelle et accessible la rénovation performante¹ des maisons.

Conscients des défis que pose cette résolution - structuration du marché, création d'emplois qualifiés, sensibilisation et accompagnement de l'ensemble des bénéficiaires, en particulier des plus fragiles, etc. - et des efforts nécessaires à sa mise en œuvre, nous avons choisi de nouer un partenariat durable avec l'entreprise solidaire Dorémi au regard, notamment, des apports du **Programme de Certificats d'économie d'énergie Facilaréno 2** sur notre territoire, et de prendre au nom de la collectivité les engagements suivants :

1. **Privilégier des rénovations performantes** et en **assurer la promotion** auprès de l'ensemble des acteurs politiques, économiques et sociaux du territoire ;
2. **Disposer d'au moins un interlocuteur, bien identifié**, disponible, informé et formé aux spécificités de la rénovation performante ;
3. **Conduire toute action incitative** favorisant la **formation** des professionnels du bâtiment du territoire en faveur de la rénovation performante ;
4. **Piloter tout partenariat** utile à la rénovation performante **avec les acteurs locaux** en charge des questions de rénovation énergétique ;
5. **Encourager** par tout moyen **les initiatives** en faveur de la rénovation performante ;
6. **Inciter les professionnels du bâtiment** participant à la rénovation performante à **coopérer** efficacement ;

¹ 17bis de l'Article L.111-1 du Code de la Construction et de l'Habitat

7. **Valoriser les acteurs locaux et nationaux compétents** pour accompagner et mettre en œuvre des rénovations performantes ;
8. **Assurer** ou veiller à ce que soit assuré sur le territoire **un accompagnement de qualité des propriétaires pour les aider** à s'orienter puis à mener une rénovation performante ;
9. Travailler à la mobilisation, à l'appropriation et à la production de **dispositifs financiers** au service du financement de la rénovation performante ;
10. Contribuer à la mise en place d'**outils et de démarches au bénéfice de la rénovation performante** et utiliser les outils et démarches existantes pour fluidifier les processus et les démarches entre acteurs ;
11. Participer aux **réseaux d'acteurs en faveur de la rénovation performante.**

Le, à Aubusson,

Signataire :

La Présidente de la Communauté Creuse Grand Sud,

Valérie BERTIN